



Directeur de la publication
Philippe MIQUEL
CPPAP : 0609 S 06978
Prix : 1 €

Imprimé par :
SNUipp40
97 place de la caserne Bosquet
40000 MONT DE MARSAN
☎ 05 58 933 933
email : snu40@snuipp.fr
site Internet : http://40.snuipp.fr/40

Sommaire

Editorial	p 1
PARITARISME : CAPD du 17 décembre	p 2
DEBUT DE CARRIERE : Enseigner ça s'apprend	p 3 et 4
ACTION SYNDICALE : RIS d'automne	p 5
ACTION SYNDICALE : 15 décembre à Biscarrosse	p 6
SOCIÉTÉ Les enjeux de la laïcité au XXI siècle	p 6
ACTION SYNDICALE Université d'automne	p 7
JOURNAL D'UNE T1	p 8
BASIC INSTIT	p 8

Bulletin de syndicalisation

Dispensé de timbrage **Mont de Marsan CDIS**

Ouvertures 40

P

PRESSE

DISTRIBUE PAR

LA POSTE

Déposé le 8 janvier 2010

SNUIPP des Landes

Bimestriel

n° 104
janvier 2010

EDITO : Que 2010 nous réunisse !

Philippe Miquel, Secrétaire départemental

Pour continuer ensemble à faire vivre l'école d'aujourd'hui, à rêver et construire celle de demain...

Pour débattre, échanger, proposer, toujours plus nombreux dans les réunions d'information, les assemblées, pour faire entendre notre voix et nos revendications...

Pour défendre le service public, richesse collective et rempart contre les inégalités...

Pour agir, se mobiliser pour nos élèves, pour notre métier, pour une société plus juste...

Dans un syndicat qui nous ressemble, nous



rassemble, indispensable outil pour se défendre et avancer...

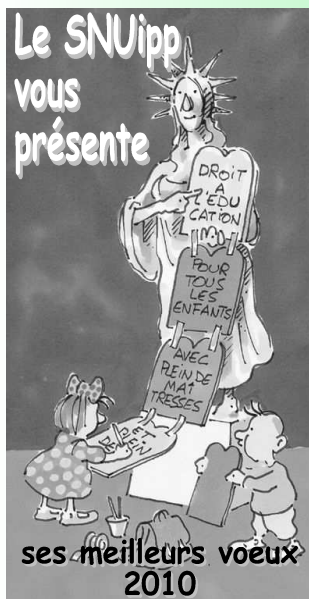
Le **21 janvier** dans une journée d'action commune à toute la fonction publique...

Le **30 janvier** au sein de la manifestation nationale pour l'éducation...

Pour que 2010 nous réussisse que 2010 nous réunisse !

21 JANVIER
journée d'action commune à toute la fonction publique

30 JANVIER
manifestation nationale pour l'éducation



Grève et/ou manifestation, le SNUipp communiquera les modalités de ces actions dès qu'elles seront arrêtées avec nos partenaires.

SUR L'AGENDA :

14 janvier
Congrès de la FSU Mont de Marsan
18 janvier
Comité technique paritaire académique dotation 1er degré 2010 pour les Landes
21 janvier
Journée d'action fonction publique
30 janvier
Manifestation nationale éducation

PARITARISME

CAPD

Les élus du SNUipp
informent et rendent compte

Compte-rendu de la CAPD du 17 décembre 2009

L'inspectrice d'académie, excusée, ne préside pas cette CAPD. Le SNUipp déplore cette nouvelle absence, la troisième depuis le début de l'année scolaire. La CAPD, instance de concertation perd une partie de son sens si l'autorité administrative n'est pas représentée par la personne qui prend in fine toutes les décisions concernant les personnels.

► Changement d'échelon

La CAPD présidée par M. Weber examine le projet d'avancement, principal point de l'ordre du jour.

Le SNUipp rappelle son opposition au fonctionnement actuel de l'avancement d'échelon qu'il juge profondément inégalitaire. La note pédagogique, largement soumise à la subjectivité et à l'aléatoire, tient un rôle prépondérant. La juxtaposition de déroulements de carrières différents selon que l'on soit professeur d'école d'origine ou instituteur devenu PE aboutit à retarder significativement la promotion des plus jeunes aux échelons 8 et 9. Les différents modes de promotion (ancienneté, choix, grand choix) génèrent

des inégalités salariales cumulées très importantes sur une carrière. De nombreux collègues partent encore à la retraite sans accéder au 11ème échelon, sans parler de la hors-classe.

Les barèmes des promotions en ligne sur <http://40.snuipp.fr>

Considérant que la notion de mérite n'a jamais été un critère prépondérant pour motiver les enseignants et se révèle au contraire contre-productive, **le SNUipp rappelle sa revendication, un avancement uniforme à l'ancienneté et une promotion « cylindrique » qui per-**

mettrait à tous d'atteindre l'indice terminal.

A noter pour certains qui ont la mémoire courte que ce dossier de la prétendue revalorisation était un des éléments de clivage qui ont provoqué la création du SNUipp.

Le projet d'avancement est validé. Les élus du SNUipp signalent le cas de certains collègues qui n'ont toujours pas de note pédagogique. Concernant les T2, l'administration étudiera une modalité qui leur permettra de disposer d'une note pour le prochain mouvement.

N.B. Chaque personnel promu a été informé par le SNUipp.

► QUESTIONS DIVERSES

Non remplacement

Grippe, inflation des congés maternité, malaise des personnels... : la situation est catastrophique et les moyens largement insuffisants. Le SNUipp demande à ce que les « priorités » de remplacement soient revues. Le remplacement en maternelle est souvent plus complexe qu'en élémentaire et la continuité des apprentissages doit également y être assurée.

Stages masters

Contrairement au projet initial, les terrains de stage seront limités aux classes des maîtres formateurs. Pour le moment, aucune demande hors IUFM n'a été enregistrée.

Le SNUipp rappelle son opposition et celle de l'immense majorité des acteurs du système éducatif au nouveau dispositif de formation des maîtres. Devant l'importance des enjeux et les risques majeurs pour l'avenir de l'école publique, il appelle solennellement tous les profes-

sionnels et partenaires de l'école à réagir, quel que soit leur niveau de responsabilité.

Ecoles numériques rurales

Les personnels des écoles dotées se sont vus imposer une formation hors temps de travail. Suite à l'intervention des élus du personnel, l'administration étudie à l'échelon départemental la possibilité de décompter le temps de formation sur la journée de solidarité et le temps de conseil des maîtres.

AVS/EVS

Le SNUipp rappelle sa volonté de participation au groupe de travail départemental au moment où vont se prendre de nouvelles décisions concernant les contrats précaires. Trois réunions de ce groupe se sont déjà tenues sans faire l'objet de relevés de conclusions !

Carte Pass musées nationaux

Les personnels qui ne sont pas directement en charge d'une

classe n'ont pas été destinataires de ces cartes. Le SNUipp s'élève contre cette discrimination. L'administration s'engage à étudier le traitement de cette question au niveau national.

Retenues pour faits de grève

Les personnels ont été destinataires d'une circulaire au ton sec et impoli les enjoignant d'attester rapidement de leur situation de non-gréviste. Le SNUipp s'indigne de la tonalité de ce courrier et de son caractère hyper injonctif, choquant à une époque où l'administration est très loin de remplir toutes ses obligations dans les temps (frais de déplacement, remplacement etc...). Sur le fond, nous rappelons que tout collègue pouvant prouver sa présence sur son lieu de travail le jour de la grève sera gagnant dans le cadre d'une éventuel recours administratif.

*Damien Delavoie, Michel Hager,
Philippe Miquel, Cécile Texier,
Audrey Vidal
Elus du SNUipp à la CAPD*

CARRIERE

DEBUT DE CARRIERE

Enseigner un métier qui s'apprend ! Sauf pour le Ministre !

Les conditions de formation et les modalités de recrutement des enseignants actuellement en débat engagent l'avenir de notre système éducatif dans un contexte de renouvellement important de la profession.

Cette réforme intéresse la société dans son ensemble : quels sont les besoins de notre système éducatif, quelles sont les conditions d'exercice de métiers essentiels pour l'avenir du pays mais aujourd'hui trop peu valorisés, quels sont les besoins des élèves et des jeunes, quelle sera la formation pédagogique de ceux qui auront la responsabilité de former des millions de jeunes demain ? Enseignants, étudiants, parents, élèves : nous sommes tous concernés !

On assiste à un renforcement des inégalités à l'école. La lutte contre la difficulté scolaire passe par une formation initiale et continue renforcée. La fin de l'une et la mise à mal incessante de l'autre vont de pair avec la réforme des programmes, la suppression des RASED, la réduction de la semaine scolaire de 2 heures et les 6 à heures, toutes dispositions qui laisseront sur le côté de la route scolaire les enfants les plus fragiles.

On note une explosion de la précarité après les EVS (aide à la direction, les AVS (aide à la scolarisation des handicapés), c'est maintenant le remplacement qui est voué à être assuré par des précaires. La réforme de la formation va mettre à la disposition de l'Education Nationale des milliers de remplaçants potentiels : les étudiants PE1 en stage, les reçus/collés aux masters et concours.

On constate un étranglement budgétaire avec les 10 000 à 15 000 postes de fonctionnaires économisés par la suppression de l'année de formation après le concours et une panne de la démocratisation. En effet, porter à bac +5, le recrutement des enseignants sans pré-recrutement, ni augmentation des bourses, c'est faire peser sur les familles un effort financier et creuser encore le fossé entre les origines sociales des enseignants et des enseignés.

Pour ces nombreuses raisons, cette réforme est inacceptable et ne

peut que susciter l'opposition de tous ceux qui restent attachés à la formation des enseignants. D'ailleurs on observe une réaction unanime d'opposition à cette réforme de la part de toute la communauté éducative.

De plus, face à une situation qui semble aujourd'hui bloquée et à des arbitrages présentés comme définitifs, nous affirmons notre détermination à imposer par l'action des choix que le gouvernement nous refuse depuis 18 mois.

Nous demandons que l'année scolaire en cours ne soit pas à nouveau gâchée par des bricolages successifs mais permette l'ouverture de réelles négociations. Si de profondes inflexions ne sont pas rapidement apportées au projet de réforme, le gouvernement prépare les conditions d'une situation explosive dans les universités et les établissements scolaires lors de la mise en œuvre de la réforme à la rentrée 2010.

CARRIERE

DEBUT DE CARRIERE

La réforme de la formation et du recrutement des enseignants

Le 13 novembre, le ministère a publié un document présentant la nouvelle réforme. En voici des extraits ainsi qu'une analyse du SNUipp.

► La masterisation, qu'est-ce que c'est ?

Avec la réforme, les professeurs du primaire et du secondaire devront avoir un master (bac+5) pour être recrutés. Jusqu'ici le niveau licence (bac+3) suffisait pour passer les concours.

Pour le gouvernement, cette réforme permet de revaloriser le statut des enseignants, embauchés à un plus haut niveau. L'enjeu : apporter "une meilleure qualité de la formation des futurs enseignants, de l'enseignement délivré aux élèves et une meilleure utilisation du potentiel de formation des universités", explique-t-on sur le

site du gouvernement.

Pour le SNUipp, c'est un camouflage car cette « élévation » du niveau ne sera assortie d'aucune revalorisation indiciaire de l'ensemble des personnels. Elle concernera seulement 10% de la profession.

Aux côtés des masters « disciplinaires » adaptés aux concours du 2nd degré, devra émerger une offre de masters s'appuyant sur plusieurs disciplines s'appuyant sur plusieurs disciplines poursuivant une finalité professionnelle large. Les étudiants qui feraient le choix de

l'enseignement pourront construire un parcours complémentaire, à partir des champs de formation des masters actuels et des modules complémentaires qui permettront d'ajuster leur choix professionnel final.

Il n'existerait donc pas de master d'enseignement d'où la disparition des IUFM. Les étudiants doivent s'inscrire dans un master disciplinaire ne préparant pas la concours mais pour se présenter au concours ils doivent s'inscrire sur des modules optionnels.

► Forme et contenu du concours, quand est-il ?

Pour le concours de professeur des écoles, les deux épreuves écrites concerneront deux domaines : le français et la culture humaniste d'une part, les mathématiques et les sciences, d'autre part. On note donc une disparition de la pédagogie et de didactique dans ces épreuves d'admissibilité.

Les épreuves d'admission, au nombre de deux, vérifieront l'aptitude à enseigner mais également la capacité à contextualiser son enseignement ou sa mission éducative connaissances des publics, des degrés d'enseignement, des deux curricu-

lums de formation. La 1^{ère} épreuve sera, selon les disciplines (ou missions pour CPE) une leçon. Elle pourra s'appuyer sur un montage expérimental pour les sciences ou des activités professionnelles antérieures (pour les PLP). La 2^{ème} épreuve consistera à analyser un dossier proposé par le jury dans un champ disciplinaire (domaine pour CPE), comportant des documents (écrits, sonores..).

Un temps spécifique d'interrogation sur la maîtrise de la compétence agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable sera prévu. La dernière

année (M2) s'annonce difficile car les candidats au concours devront suivre des cours et des séminaires, effectuer un ou deux stages, mener une recherche originale débouchant sur la rédaction du mémoire, enfin préparer et passer dans le même temps un ou plusieurs concours.

Les épreuves d'admissibilité et d'admission auront lieu au cours de l'année de M2. Les étudiants pourront si le veulent se présenter la même année aux concours du 1^{er} et du 2nd degrés.

(Suite page 4)



La réforme de la formation et du recrutement des enseignants (suite)

(Suite de la page 3)

Pour le concours de PE :

- épreuves d'admissibilité : mi-septembre et résultats : début novembre
 - épreuves d'admission : mai, juin
- Pour le SNUipp, le gouvernement

rompt avec l'idée que la formation doit se faire au sein du service public, en mettant en place un calendrier des concours de recrutement (d'octobre à décembre) qui va précipiter le retour aux institutions privées pour un bachotage préparatoire aux épreuves durant les mois d'août et de septembre.

Cette réforme est une réduction dramatique de la formation professionnelle des enseignants, une perte de la formation polyvalente du PE, ainsi qu'une perte de la dimension professionnelle du métier d'enseignant.

➤ Que deviennent les stages ?

La place des stages dans la formation pose également problème. Actuellement, les étudiants ayant obtenu leur concours disposent d'une année de stage rémunéré en IUFM. Ils sont alors considérés comme fonctionnaires stagiaires.

Désormais, les élèves doivent attendre un an de plus. En clair, durant la première année de M1, les étudiants auront des "stages d'observation et de pratique accompagnée" de 108 heures. Ces stages pourront avoir lieu par groupe de 2 ou 3

personnes par classe ils seront proposés pas périodes groupées à différents moments de l'année, compatibles avec le cursus de M1. Ce n'est qu'en M2 (deuxième année) qu'ils effectueront des "stages en responsabilité" rémunérés. Les stages seront organisés de manière « filée » ou « groupée » selon les impératifs aux lieux de stage et aux cursus de M2.

Le recteur est responsable, en liaison avec les établissements, de la répartition de l'offre des stages dans l'éducation na-

tionale et de son adéquation avec les cursus de masters.

Le stage en responsabilité d'étudiants non formés entérine la destruction de 20 ans d'expertise didactique et pédagogique dans les IUFM.

Nous pensons que ce ne sont pas 108h de stage qui remplaceront une année de professeur stagiaire, que ces étudiants seront utilisés comme remplaçants et nous ne voulons pas de vacataires dans le 1^{er} degré.

➤ Les IUFM vont-ils être supprimés ?

L'allongement de la formation des enseignants à bac +5 devrait conduire à une modification du rôle des Instituts de formation des maîtres (IUFM) puisque la formation incombera aux universités via des masters, et non plus aux Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM).

Les lauréats des concours sont nommés professeurs stagiaires et prennent la responsabilité d'une ou plusieurs classes. Un tiers de l'année scolaire sera consacrée à parfaire leur formation profession-

nelle. Les professeurs stagiaires seront titularisés par l'autorité académique compétente, au vu de leur manière de servir, sur proposition des corps d'inspection dans le 1^{er} degré.

On a donc vu cette année, dans l'urgence et l'improvisation, une mise en place des stages en responsabilité pour les étudiants préparant le concours. L'absence d'accompagnement et de préparation de ces stages, d'articulation et d'intégration dans la formation pose problème aux étudiants comme aux élèves. Le

SNUipp s'oppose à ces dérives préjudiciables au service public, tant pour les élèves que pour les personnels. *Il demande à nouveau l'abandon de cette réforme ainsi que le retrait des textes d'application déjà publiés.*

On peut aussi se demander par qui seront remplacés les admis pendant leur formation. Par les reçus au master et pas au concours ou les reçus au concours et pas au master ? Ne va-t-on pas vers une institutionnalisation de la vacation ?

Formation initiale : la politique du pire

L'adresse ministérielle faite aux syndicats le 13 novembre 2009 brosse les grandes lignes de ce que sera la formation initiale à partir de 2010. Il s'agit d'une attaque de plus contre le 1^{er} degré et la polyvalence. D'autre part cette « élévation » du niveau ne sera assortie d'aucune revalorisation indiciaire de l'ensemble des personnels.

Le choix est fait de masters généralistes avec quelques « modules complémentaires » au détriment des masters professionnels.

Le choix est fait du recul (et même l'absence totale en admissibilité) du pédagogique sur le disciplinaire.

Le choix est fait de la mise en place de stages servant de moyens de remplacement et non d'outils réflexifs de formation.

Le choix est fait de préparer d'hypothétique reconversion professionnelle des échoués aux concours plutôt que de privi-

léger une formation cohérente et efficace des futurs professeurs des écoles.

Le choix est fait de mettre en pleine responsabilité dans les classes des étudiants sans une vraie formation professionnelle : à ce sujet les stages ayant eu lieu déjà en cette année « transitoire » mériteraient un bilan objectif en terme de contenu pour les étudiants et d'apprentissages pour les élèves concernés.

En clair, les synthèses effectuées par le groupe technique paritaire 1^{er} degré et les propositions syndicales n'ont pas été prises en compte.

Pour finir le seul rôle dévolu à l'IUFM est l'organisation des stages. Dans cette année transitoire, il s'agit dans les Landes de proposer des stages de pratique accompagnée et en responsabilité à 98 PE1, 50 redoublants ainsi que tous les étudiants inscrits au concours (formés au CNED ou

avec des organismes privés).

Les Landes ne comptant que 11 PEMF, l'Inspectrice d'Académie a du trouver des maîtres tuteurs dès le mois d'octobre. Les enseignants en formation CAFIPEMF ont été inscrits d'office et une cinquantaine d'autres collègues ont été sollicités par leur IEN pour accueillir les PE1. Mercredi 16 décembre, les enseignants ont été invités par l'IA pour les informer sur le déroulement de ces stages.

Après un exposé de Mr WEBER (IEN A), il leur a été simplement dit que finalement l'inspection ne ferait sûrement pas appel à eux. La plupart d'entre eux ont été scandalisés d'avoir consacré une demie journée de leur temps libre pour s'entendre dire qu'on n'avait pas besoin d'eux...

Audrey VIDAL



Le Snuipp a participé aux actions du 8 et du 15 décembre et sera présent lors des rencontres avec les personnels et en direction de l'ensemble de la profession et des parents. Il réitère l'exigence de retrait de ce projet ainsi que des derniers textes de décret qui l'accompagnent.

Il est important que la formation soit l'affaire de tous : ce sont l'avenir de nos élèves et la qualité du service public qui sont en jeu.

Dans un pays développé comme le nôtre, il est indispensable de préparer nos futurs collègues à enseigner !

ACTION SYNDICALE

R.I.S.

Les RIS d'automne.

Depuis 2 ans, l'administration met tout en œuvre pour restreindre nos droits syndicaux alors que notre omniprésident déclarait souhaiter un syndicalisme fort et représentatif des salariés. L'Education Nationale est l'un des secteurs où les salariés sont les plus syndiqués, notre gouvernement met tout en place pour que les syndicats enseignants soient moins représentatifs et donc moins puissants.

Outre toutes les attaques concernant le paritarisme, c'est bien les nouvelles modalités concernant les RIS dans le premier degré qui semblaient pouvoir porter le coup le plus fatal. Mais c'était sans compter la volonté de nos collègues de faire vivre cette force collective que peut être un syndicat.

En effet, plus de 120 maîtresses et maîtres se sont donnés rendez-vous lors des RIS organisées par le SNUipp des Landes. Ces différents moments ont permis d'échanger sur notre métier et sur les conditions de travail qui se dégradent aussi vite que le climat. Parmi les nombreux sujets abordés :

Les conséquences négatives du train de « réformes » de l'école primaire impulsées par Xavier Darcos :

Réduction du temps d'enseignement, aide personnalisée, évaluations nationales CE1 et CM2, stages de remise à niveau, nouveaux programmes... Face à cette avalanche, il apparaît essentiel à la majorité des collègues réunis d'opposer un front uni, de mener la bataille de l'opinion en direction de nos parents d'élèves en expliquant, en décortiquant en faisant valoir notre expertise professionnelle

La scolarisation des 2 ans :

Si tout le monde semblait d'accord sur la nécessité d'avoir un espace public pour accueillir les enfants de 2 à 3 ans, la question de savoir si cela devait se faire à l'école faisait moins l'unanimité.

La surcharge administrative :

L'ensemble des collègues ont exprimés

leur ras-le-bol sur l'accumulation des différents tableaux ou autres enquêtes à remplir qui parasitent le cœur de notre métier : éduquer et transmettre des savoirs.

Les atteintes à l'enseignement spécialisé :

Les membres de RASED présents nous ont fait part de leur malaise. L'enseignant spécialisé se retrouve pris en étau entre la demande légitime des collègues et l'administration qui reste sourd à la demande d'augmenter leurs crédits déplacements. Des collègues spécialisés rappellent l'importance de faire des demandes d'intervention, même si on pense que le RASED ne pourra venir, afin que l'administration ne puisse dire qu'il n'y a moins de demande et donc qu'il est logique de réduire les postes spécialisés.

La réforme de la formation des enseignants :

(lire aussi p 3 et 4)

Ce moment fut l'occasion de pointer les nombreuses craintes qu'inspire cette réforme sur notre métier : l'arrivée de plus en plus tardive dans le métier. Ce qui va entraîner des difficultés avant le début de carrière (tout le monde ne pourra pas se payer des études jusqu'à bac +5) et sur les fins de carrière (à quel âge, les futurs enseignants pourront-ils s prendre leur retraite ?) ; la possibilité à l'administration de palier les absences des maîtres par le recrutement de personnels précaires (les étudiants qui auront eu le master mais pas le concours) ; le manque de formation professionnelle (les jeunes collègues iront directement sur un poste face aux élèves sans aucune expérience).

Redéfinir nos missions d'enseignant :

Notre métier va au-delà de la simple transmission de savoir. Cette question pourrait être le sujet d'une prochaine RIS.

Questions relatives à l'action et aux stratégies collectives à mettre en œuvre pour défendre les personnels et faire avancer une autre conception de l'école :

Pertinence de la grève et des journées d'action isolée, définition et efficacité des consignes syndicales, doit-on chercher l'unité à tout prix ou « prendre ses responsabilités » comme l'a fait la FSU le 24 novembre ?

Le nombre de participants réunis malgré le contexte difficile, la diversité des thèmes abordés, la richesse des débats nous confortent dans notre volonté de développer un syndicat en prise avec la profession, nourri de l'expression du plus grand nombre, au plus près des réalités du métier.

Le SNUipp 40 proposera de nouvelles demi-journées d'infos syndicales ouvertes à tous dans le cours de l'année scolaire.

Les préoccupations de nos collègues, les ressentis du terrain et les analyses développées lors de ces réunions fourniront matière à réflexion pour les instances de notre syndicat : conseil syndical, mais aussi congrès départemental et national réunis cette année pour définir les mandats du SNUipp pour les trois ans à venir.

Damien Delavoie,

METIER

TEMPS DE TRAVAIL

Les droits et les obligations

Pour la deuxième année, suite à la réduction du temps d'enseignement du aux élèves, l'administration a réprécisé les obligations du temps de travail. Cette réorganisation a créé du flou et des modifications dans les comportements : de l'administration qui nous assaille de contrôles (voir ci-dessus), des équipes, voire à en croire les diverses questions que nous recevons, de quelques directeurs, qui par souci d'efficacité ou par excès de zèle interprètent mal ces directives. Voici donc un rappel de nos obligations et de nos droits.



Les 108 h annuelles de service se répartissent ainsi	Commentaires du SNUipp
1- 60 h consacrées à de l'aide personnalisée.	6 h de préparation et 54 h consacrées aux actions en direction des enfants. En cas d'absence d'élèves, on peut consacrer ce temps à des temps de formation.
2- 6 h consacrées à la participation aux conseils d'école.	Obligatoires pour tous (au prorata du temps de travail)
3- 18 h consacrées à l'animation et à la formation pédagogiques.	Après d'âpres discussions, l'IA a fini par accepter que les 6 h des RIS soient déductibles de ce quota.
4- 24 h consacrées à des travaux en équipes pédagogiques (activités au sein des conseils des maîtres de l'école et des conseils des maîtres de cycle), aux relations avec les parents, à l'élaboration et au suivi des P.P.S. (projets personnalisés de scolarisation des élèves handicapés).	Ces horaires sont à aménager en conseil des maîtres mais le contenu ne peut être imposé. 6 h des RIS sont déductibles de ce quota.
5- 6 h Journée de solidarité	6 h des RIS sont déductibles de ce quota.

ACTION

15 DECEMBRE

Action du 15 décembre 2009 à Biscarrosse

Dans le cadre de la journée d'action contre la réforme de la formation initiale des enseignants, une quarantaine de personnes se sont rassemblées devant le nouveau collège de Biscarrosse.

Les participants ont été reçus par l'inspectrice de Circonscription, Mme Birou, et lui ont remis un cahier de doléances contenant des revendications sur le métier.

Disparition des membres du RA-SED, formation des enseignants, surcharge administrative, pression hiérar-

chique, mal-être général...

Tous ces sujets ont pu être abordés lors d'une audience accordée par Mme Birou.

Enseignants et parents d'élèves ont pu ainsi exposer leurs inquiétudes et préoccupations sur l'avenir de l'école.

Mme Birou nous a écoutés mais nous a aussi rappelé la faute de moyens et la baisse du budget.

Espérons qu'elle ait entendu notre cri d'alarme...

Cathy LAFFARGUE

SOCIÉTÉ

LAÏCITÉ

« Les enjeux de la laïcité au XXI siècle »

A l'occasion de l'inauguration de la rue de La laïcité à Dax, l'association Laïcité 40 invitait mercredi 9 décembre 2009 le philosophe Henri Pena Ruiz à exposer ses conceptions sur cette notion fondatrice de notre république. Le résumé de cette conférence rédigé par Jean René Dufort

Dans un monde déchiré force est de constater la montée des fanatismes politico-religieux. Pena Ruiz pose d'emblée que, seule la puissance publique repose sur l'universel. Mais le phénomène de mondialisation et son cortège de misères sociales, environnementales et culturelles suscite une remontée des communautarismes, un regain des intégrismes qui exacerbent les conflits et désespèrent les hommes de la modernité démocratique dont la laïcité est le socle.

Pourtant la laïcité est faite pour tous, elle a vocation à l'universalité. Elle organise la vivre ensemble et pose comme principe que l'humanité est une, par delà toutes les différences des croyances et des représentations.

Bref rappel historique et étymologique.

Du point de vue juridique et historique la notion de laïcité s'est scellée en trois temps : le 14 juillet 1789 lors de la prise de la Bastille qui met fin au pouvoir arbitraire et absolu de la royauté ; la nuit du 4 août avec l'abolition des privilèges et enfin le 26 août lorsque les constituants rédigent la Déclaration des droits de l'homme.

Ces valeurs posent le socle du droit naturel consubstantiel à la civilisation européenne. L'étymologie du mot *laïque* renvoie au grec *laos*, qui désigne une population indivise et sans catégorie. Elle se donne pour système de gouvernance la démocratie (*demos*) c'est à dire le pouvoir du peuple.

La laïcité n'est pas antireligieuse, elle peut être en certaines circonstances anti-cléricale lorsque l'église s'immisce dans la sphère publique et s'autorise à mettre à l'index livres, ouvrages scientifiques ou autres productions culturelles. (1) La laïcité est *tolérance* (du latin *tolerare* qui supporte au sens physique du terme) elle n'exclut personne dans son principe, ni croyants, ni agnostiques, ni athées.

Des principes rappelés

La liberté de conscience ne peut être violente. Aucune puissance temporelle ne peut s'emparer de la conscience de chacun. Autrement dit, l'humanisme athée n'engage que les athées et la religion n'engage que les croyants. Dès lors que la croyance religieuse relève de la sphère privée, l'argent public (autrement dit l'impôt acquitté par tous)

ne peut financer ni l'école privée, ni les lieux de culte !

L'humanité est une avant d'être diverse en croyances. La laïcité c'est l'union du peuple (*éthos*) déclinée par la liberté de conscience, l'égalité de traitement, l'égal accès de tous aux services publics supportée par l'orientation universelle de la puissance publique.

La laïcité menacée aujourd'hui

Le Président de la République dans son discours de Latran est sorti de la stricte neutralité à laquelle sa fonction l'oblige. (2) Lorsqu'il confond espoir et espérance il introduit la confusion entre spiritualité et temporalité. (3) Enfin la mise en place du débat sur l'identité nationale renvoie au sentiment d'appartenance (religieuse, ethnique ou autre) il met l'accent, sur « le singulier » qui n'engage que l'individu au détriment de l'universel.

Au delà du discours, de récentes mesures prises en France tourment le dos à la laïcité : - le plan banlieue de Fadela Amara propose l'ouverture de 50 écoles « confessionnelles », - la loi Carle adoptée par le Sénat le 10 décembre 08 institue une obligation de financement pour un élève inscrit dans le privé hors de sa commune de résidence

Au niveau européen le Vatican œuvre encore pour inscrire dans le préambule de la constitution européenne les racines chrétiennes de l'Europe.

La laïcité est un sport de combat

L'école reste un des derniers bastions de la construction du vivre ensemble. A cet égard la loi dite « du foulard », symbole d'aliénation, « symbole des dominations à combattre » proposée par la commission Stasi en 2004, est une loi qui protège de toute ségrégation, de tout sexisme. A contrario, revendiquer le port du voile au nom, du respect des différences, des cultures, c'est revendiquer « la liberté du renard dans le poulailler. » Cette loi empêche les jeunes femmes d'être reléguées au rang d'objet et fait obstacle à la dérive communautarisme. A cet égard, les tenants de la laïcité dite « ouverte », en prônant des « accommodements raisonnables » avec des traditions ou des religions, en ne distinguant pas ce qui procède de la sphère publique de la sphère privée, pratiquent de fait la discrimination en actes, derrière laquelle s'avance masqué le communautarisme.

La laïcité et les valeurs qui lui sont consubstantielles ne sont pas données une fois pour toutes à la civilisation européenne : les conquêtes doivent toujours être protégées, revitalisées car elles sont sans cesse minées, remises en cause par les nouveaux obscurantismes.

Enfin, selon Pena Ruiz, un gouvernement de gauche digne de son héritage républicain devrait prioritairement adopter, trois mesures fortes :

- supprimer l'enseignement et les signes religieux dans les écoles d'Alsace Moselle,
- supprimer le ministère de l'immigration et de l'identité nationale,
- doter la France d'une journée nationale de la laïcité,
- abolir la loi Debré de 1958 qui reconnaît, et surtout, finance les écoles privées !

Cet appel vibrant est lancé aux élus et au peuple de gauche par un philosophe digne et hautement cultivé. Son discours, nourri aux sources historiques, philosophiques, étymologiques les plus cultivées, prône une laïcité de combat fondamentalement opposée à tous les obscurantismes (confusion entre savoir et croire). « Principe de concorde, elle est porteuse de toutes les émancipations et refus de toute logique de domination. La laïcité n'est pas assignée à résidence en France, elle n'est pas un idéal d'hier mais de demain, la laïcité est l'avenir de notre monde »

(1) Victor Hugo était un croyant anticlérical. Il a dénoncé la loi Falloux qui posait le droit du clergé sur l'enseignement. « Vous voulez dominer l'enseignement de la jeunesse et il n'y a pas un seul génie de l'humanité qui n'ait trouvé grâce à ses yeux (...) Je veux l'État chez lui et l'église chez elle !

(2) Discours de Latran (...) Dans la transmission des valeurs et dans l'apprentissage de la différence entre le bien et le mal, l'instigateur ne pourra jamais remplacer le pasteur ou le curé, même s'il est important qu'il s'en approche, parce qu'il lui manquera toujours la radicalité du sacrifice de sa vie et le charisme d'un engagement porté par l'espérance.(...)

(3) L'espoir relève de l'ici bas, de l'en deçà : Pena Ruiz fait référence au livre de Malraux qui témoigne de son engagement aux côtés des républicains espagnols. L'espérance, elle, est une vertu théologale qui relève de l'au delà.



Ton frivole ? Cela aurait pu être "Y a du soleil et des nanas". Du soleil, il y en eut, certaines en ont profité pour se baigner. Des nanas, elles étaient huit. Huit qui avaient décidé de participer à cette université proposée par le SNUIPP et ouverte à tous. Huit qui voulaient avant tout échanger, partager leurs idées pour l'école. Huit passionnées donc, qui n'ont absolument pas vu passer les huit heures de trajet, tellement les échanges furent fructueux. Lalonde des Maures et son programme varié les attendaient.

Ton statistique ?

Ce fut l'entrée en matière de l'université, l'école française à l'épreuve des comparaisons internationales. Un duo, bien rodé, de Roger Establet et Christian Baudelot nous a enfin montré les potentiels positifs de Pisa. En ne restant pas sur l'aspect classement, mais plutôt en recherchant sur quelles pistes de travail nous pourrions agir pour faire avancer notre école, pour permettre à de plus en plus d'élèves de réussir, nos deux compères nous ont ouvert des perspectives d'actions dans nos classes. La question qui nous a interpellées est celle de l'interaction entre redoublement et difficulté scolaire. Elle nous a interrogées et beaucoup d'autres dans la salle. Quelles données en résumé : 60% des 15 ans français a un an de retard et plus, une singularité française et luxembourgeoise. 15% des élèves ne possèdent pas les fondamentaux. Les pays qui ont peu d'élèves en difficulté (7% environ) ont aussi beaucoup d'élèves en réussite. En conclusion, «se battre pour élever le plancher est le meilleur moyen pour élever le plafond».



Ton bien-être ?

La qualité de vie à l'école. Agnès Florin étudie la psychologie des jeunes enfants à Nantes. A la deuxième journée du refus de l'échec scolaire, organisée par l'AFEV, un constat a été effectué : 66% des enfants n'aiment pas aller à l'école, 61% ne comprennent pas ce qu'on leur demande. Les recherches qu'elle a effectuées avec son équipe indiquent les pistes possibles pour combattre ce mal-être : favoriser les petits groupes, individualiser les échanges avec l'adulte, actualiser la formation des professionnels sur le développement psychologique et les besoins physiologiques des jeunes enfants. Le bien-être des enfants peut être amélioré par l'attention qui leur est portée, par la stabilité de l'équipe, par le fait de se sentir sécurisé dans ses relations avec autrui, de reconnaître ses propres émotions, par

le développement de l'estime de soi et de la confiance en soi, par la possibilité de communiquer dans le groupe, d'être reconnu. L'enfant ne doit pas être victime de la «double solitude» (Lahire) dans sa famille et à l'école. Il faut lui éviter les «conflits de loyauté» entre les deux pôles de sa vie.

Ton show ? Séance plénière sur les 20 ans des droits de l'enfant. Des intervenants illustres : Jacques Hintzy, président de l'Unicef, Philippe Meirieu, Eric Favey (Ligue de l'Enseignement), Alain Serres (Rues du Monde), la conteuse Catherine Gendrin et les dessins de Bruno Heitz. En filigrane des échanges, une envie de participer à cet anniversaire avec nos élèves, de sortir les banderoles pour la défense des enfants et tout le travail de la ligue de l'enseignement qui pâtit des suppressions des décharges.

Ton combatif ?

Roland Charnay présentait une analyse des évaluations de l'an dernier. Moment passionnant car instructif. Ce que nous avions ressenti comme une injustice, R. Charnay nous donnait des pistes pour la comprendre. OUI, ces évaluations étaient contestables. L'idée germa de l'inviter pour nos journées d'informations syndicales. Ainsi nous pourrions tous partager ce combat.

Ton déculpabilisant ?

Stéphane Bonnelly, sociologue à Paris VII, a commencé par nous déculpabiliser. Comprendre l'échec scolaire, ce n'est pas trouver un coupable. Dire qu'un élève est «en difficulté», c'est supposer qu'il a la difficulté en lui, cela n'existe pas. Pourquoi serait-ce anormal d'avoir des inégalités d'apprentissage ? Ne serait-ce pas justement la composition même de notre métier que de pallier ces inégalités ? Les parents et les enseignants ne sont pas non plus des coupables. Il est évident que des incompréhensions mutuelles entraînent des inégalités d'apprentissage. Il s'agit de ne pas nier ces difficultés, mais de les comprendre pour rendre plus égalitaire l'apprentissage. Sa recherche montre quels sont les traits récurrents des dispositifs pédagogiques qui fabriquent passivement et activement de l'inégalité d'apprentissage. Poser des questions auxquelles tous

les enfants pourront répondre, car ils auront tous vus la même chose et ne pas penser que la culture des enfants est la même dans toutes les familles, ne pas s'appuyer sur de l'implicite non commun à tous. Quand l'école exige ce qu'elle n'enseigne pas, quand elle est indifférente aux différences, elle fabrique passivement de l'inégalité. On la fabrique activement quand on interroge que ceux qui ont la bonne réponse et qui sont en complicité avec l'enseignant. En conclusion, S. Bonnelly nous demande pour quels élèves travaillons-nous ? Il faut changer de modèle d'élèves et choisir ceux qui ne savent que ce qu'ils ont appris en classe. Il rejoint là tous les intervenants précédents, s'occuper des élèves qui ont besoin de nous, c'est fabriquer une nouvelle démocratisation de l'apprentissage, un projet pour le futur.

Ton coopératif ?

Sylvain Connac est docteur en sciences de l'éducation, mais il est surtout un des initiateurs de l'expérience qui se déroule en zone prioritaire de Montpellier : 7 classes uniques coopératives de 23 élèves, du CP au CM2. Dès le début de la conférence, le ton est donné, chacun prendra la parole quand il en éprouvera le besoin, chacun écoutera l'autre. Ainsi pendant deux heures, un débat enrichissant nous a permis de mieux appréhender l'influence de la coopération sur les apprentissages. Des explications pratiques : la journée d'une classe coopérative, l'histoire des courants coopératifs, l'effet vicariant, l'effet coopératif, les outils. Et une conclusion qui va à l'encontre des idées reçues : «une classe coopérative est un espace de calme». Bilan météo : que des soleils, comme toutes les journées de l'université.

Ton enthousiaste ?

C'est le nôtre. Même si certaines conférences nous ont bousculées, nous sommes reparties gonflées à bloc. Avec de nouvelles idées pour mieux gérer les inégalités d'apprentissage de nos élèves, avec une meilleure connaissance de nos sept compagnes, avec une envie de partager tout ce que nous avons vécu avec tous nos collègues qui n'ont pas pu faire le déplacement.

Annie Girard,

CHRONIQUE D'UNE T1

Dans chaque numéro,
Ouvertures 40 donnera la
parole à un(e) collègue dans sa
première année
d'enseignement.

Fin décembre ...

Au revoir marché de Noël, livrets d'évaluation interminables, nous nous reverrons bientôt...

Adieu médecin scolaire, j'aurais bien besoin de toi mais tu n'es pas là !

Adieu RASED, tu te débats mais tu ne peux raisonnablement pas aider autant d'enfants. Alors tu ne peux que dire à ces jeunes collègues innocents et

pleins de bonne volonté : Bon courage. Mais qu'allons nous faire de ces enfants, nous qui commençons à peine à découvrir la difficulté scolaire ?

Adieu IUFM, je t'en ai voulu de ne pas toujours être à la hauteur mais tu as quand même fait de moi un professionnel. Tu me manqueras.

Bonjour nouveau collègue, bienvenue dans cette drôle de

maison. Nous sommes des T1 qui aimons notre métier et essayons au milieu de cette tempête de faire correctement notre métier. Nous essayons....

Heureusement, vient les vacances qui font un temps oublier ces difficultés. Nous repartirons en janvier plein d'énergies et d'espoir malgré tout.

BASIC INSTIT

Dans cette rubrique d'expression libre : billets d'humeur, réactions, positions, par rapport au métier

Nous attendons vos contributions...

"Il sera ainsi dorénavant..."

Michel Hager

Un courrier daté du 26 novembre 2009 de l'inspectrice d'académie reçu avec le bulletin de paye d'octobre concernant le précompte des journées de grève se terminait comme suit:

« Il sera ainsi dorénavant : les enseignants qui n'auront pas renvoyé le papillon de réponses de grèves dans les délais verront la journée précomptée et ne seront pas remboursés ».

Devant le peu de considération émanant de ce courrier, devant les obligations que l'état n'assume pas, le SNUipp des Landes pourrait proposer à l'inspectrice d'académie différents courriers à envoyer aux collègues :

Il en sera ainsi dorénavant : les enseignants qui se déplaceront seront remboursés en suivant.

Il en sera ainsi dorénavant : les enseignants absents seront remplacés dans l'heure.

Il en sera ainsi dorénavant : les enseignants souhaitant partir en formation CAPASH pourront le faire systématiquement.

Il en sera ainsi dorénavant : les heures dévolues à la formation le seront sur temps de travail.

Il en sera ainsi dorénavant : l'inspectrice d'académie sera présente en CAPD;

et pour finir,

Il en sera ainsi dorénavant : il n'y aura plus de formule de politesse pour suivre l'exemple venu "d'en haut" !



- > Une offre claire et sans surprise.
- > Des crédits, des assurances et des services bancaires spécifiques.
- > Un personnel compétent qui vous conseille dans votre Caisse, par courriel ou par téléphone.
- > Une éthique mutualiste authentique.

6, rue de la Tuilerie
BP 23107 - 31130 BALMA

Tél. : 05 62 27 59 10

E-mail : 02290@cmmma.creditmutuel.fr

Ouvert du Mardi au Samedi matin

LA BANQUE DU MONDE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Crédit Mutuel
Enseignant
www.cme.creditmutuel.fr